



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

SUIVI CONCERNANT LA ZIS – 6 décembre 2019

- La Municipalité de Pontiac a été informée aujourd’hui que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a publié un projet de 4^e arrêté ministériel dans la Gazette officielle du Québec en date du 6 décembre 2019. Celui-ci vise les modifications apportées à la délimitation de la zone d’intervention spéciale (ZIS). Vous trouverez toutes les informations sur le site internet du MAMH, à l’adresse suivante :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/index.php?id=7117&code=82030>
- Afin de consulter la nouvelle cartographie de la ZIS, nous vous invitons à suivre cet hyperlien :
<https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/ZIS-20191206/index.html>
- Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de cette décision est priée de les faire parvenir à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation par écrit **avant l’expiration du délai de 15 jours** de la date de publication du projet de 4^e arrêté ministériel, à l’adresse suivante :
 - 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4^e étage, Québec (Québec), G1R 4J3
 - Ou par courriel à zis2019@mamh.gouv.qc.ca
- Tous renseignements additionnels concernant ce projet de 4^e arrêté ministériel peuvent être obtenus auprès du MAMH, soit:
 - par courriel : zis2019@mamh.gouv.qc.ca
 - ou par téléphone : 418 691-2038
- Pour consulter la publication dans la Gazette officielle du Québec, veuillez suivre cet hyperlien :
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1949A-F.PDF>